

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la transition écologique

**Centre ministériel de valorisation des ressources humaines**

**Décision du 16 septembre 2021**

**relative à l'intérim des fonctions de directeur du Centre de valorisation des ressources humaines d'Arras**

**Centre ministériel de valorisation des ressources humaines (CMVRH)**

NOR : TREK2127871S

*(Texte non paru au journal officiel)*

**La directrice du Centre ministériel de valorisation des ressources humaines,**

Vu le décret n° 97-464 du 9 mai 1997 modifié relatif à la création et à l'organisation des services à compétence nationale ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-680 du 9 juillet 2008 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu le décret n°2020-869 du 15 juillet 2020 relatif aux attributions du ministre de la transition écologique ;

Vu le décret n°2020-877 du 15 juillet 2020 relatif aux attributions du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2020-879 du 15 juillet 2020 relatif aux attributions du ministre de la mer ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2008 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2012 modifié portant création et organisation d'un service à compétence nationale dénommé « centre ministériel de valorisation des ressources humaines » (CMVRH) ;

Vu la décision du 20 mai 2021 portant délégation de signature (CMVRH),

Considérant la vacance du poste de directeur du centre de valorisation des ressources humaines d'Arras,

**Décide :**

### **Article 1**

M. Emmanuel DUEE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, est chargé d'assurer l'intérim des fonctions de directeur du Centre de valorisation des ressources humaines d'Arras.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 16 septembre 2021

**Signé**

M-A. DEANA-COTÉ